L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Vol. 15, No 4,
Décembre 2011

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
http://www.centre-du-quebec.upa.qc.ca
Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Sommaire

PAGE 1
- Mise en marché
- Haussse du taux de la TVQ
- Assemblées générales annuelles du syndicat

PAGE 2
- Journée acériole
- Mise en candidature aux postes d'administrateurs pour 2012

PAGE 3
- Fonction d'administrateur
- Résolutiojn pour l'assemblée générale annuelle

PAGE 4
- Dépôt direct

PAGE 5
- Joyeuses fêtes
- Cours de formation

PAGE 6-16
- Liste de prix

MISE EN MARCHÉ

Sapin-épinette et pruche 47"

Le Syndicat est présentement en négociations avec la compagnie Kruger concernant le sapin-épinette et la pruche 47 pouces. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne sommes pas en mesure de donner les prix pour ces essences.

Négociation sapin-épinette et pruche 47 pouces

Les producteurs intéressés à produire ces essences de bois doivent communiquer obligatoirement avec le Syndicat pour demander leur visa de mise en marché. A ce moment là, nous pourrons vous informer des conditions de livraisons.

Feuillus durs et peupliers

Les livraisons de feuillus durs en 8 pieds vont très bien à la compagnie Domtar et les inventaires de bois sont bas. Au niveau du peuplier, les livraisons vont très bien à la compagnie Domtar et la compagnie Arbec a recommencé les achats au début du mois de décembre.

Les producteurs qui désirent couper du feuillus et qui n'ont pas ou plus de contingent peuvent communiquer avec le Syndicat afin d'en obtenir avant de débuter la coupe.

HAUSSE DE LA TVQ

taux de 9,5 % s'appliquera aux fournitures taxables pour lesquelles la TVQ deviendra payable à compter du 1er janvier 2012.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU SYNDICAT

par le Plan conjoint et, par la suite, l'assemblée générale annuelle des membres. Il est important de noter que seuls les producteurs inscrits aux fichiers du Syndicat ont le droit de vote lors de l'Assemblée générale du Plan conjoint. Si vous n'êtes pas inscrit au fichier du Syndicat, vous devez avoir une copie de votre compte de taxes municipales en votre possession lors de l'assemblée. Vous trouverez l'avis de convocation officiel dans votre prochain Écho Forestier.

ADRESSE DE RETOUR :
Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

JOURNÉE ACÉRIOLE

C'est le 6 janvier 2012 qu'aura lieu la journée INPACQ acéricole du Centre-du-Québec. Cette activité se tiendra à l'hôtel Le Victorin, Centre des Congrès, au 19 boul. Arthabaska Est, à Victoriaville. Des expositions et des conférences seront données toute la journée afin de faire le point sur les nouvelles connaissances et de traiter de sujets d'actualité.

MISE EN CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS POUR 2012

Cette année, lors de l'assemblée générale annuelle des membres, deux postes d'administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateurs sortants	Numéro de siège	Secteurs
Marcel Boilard	Siège numéro 6	Ensemble du territoire
Gilles Marchand	Siège numéro 1	Arthabaska

Les deux administrateurs dont les postes sont en élection ont pris la décision de déposer leur candidature pour un autre mandat. Lors de l'élection, seuls les producteurs membres du Syndicat ont le droit de proposer et de seconder la mise en candidature d'un producteur pour siéger au sein du conseil d'administration du Syndicat. De plus, seuls les membres ont le droit de voter lors de cette assemblée et seulement eux ont le droit d'occuper un poste d'administrateur.

Tout membre en règle qui désire devenir administrateur doit faire parvenir sa candidature au bureau du Syndicat avant le 15 mars 2012 en complétant le bulletin de mise en candidature. Ce dernier doit être accompagné d'une copie du compte de taxes du membre pour le secteur où il dépose sa candidature.

Les producteurs qui désirent devenir membres et avoir ainsi le droit de vote pour la prochaine assemblée générale du Syndicat doivent faire parvenir, avant le 15 mars prochain à midi, le compte de taxes municipales de leur propriété forestière, accompagné du formulaire pour devenir membre, dûment complété, que vous trouverez dans la présente publication.

En date du 1er décembre 2011, les administrateurs du Syndicat sont les suivants :

Secteur	Siège	Nom de l'administrateur au 1er décembre 2011	Date de fin de mandat
Arthabaska	1	Gilles Marchand	2012
Arthabaska	2	Yvon Boisvert	2013
Drummond	3	Richard Dubé	2014
Nicolet-Yamaska / Bécancour	4	Louis-Michel Larocque	2013
Nicolet-Yamaska / Bécancour	5	Guy Roussel	2014
Ensemble du territoire	6	Marcel Boilard	2012

Bulletin de mise en candidature au poste d'administrateur du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Je _____, désire poser ma candidature au poste d'administrateur du siège numéro _____ pour les élections 2012.

Candidat membre

Nom: _____
(en lettres moulées)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

Proposeur

Nom: _____
(en lettres moulées)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____

Secondeur

Nom: _____
(en lettres moulées)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____

FONCTION D'ADMINISTRATEUR

La fonction d'administrateur est extrêmement importante au sein de votre Syndicat. Ce n'est pas un emploi ou un poste de représentation ou de prestige! Un administrateur a la responsabilité de gérer, de décider et d'orienter les décisions que son Syndicat doit prendre. Il doit d'abord être disponible, particulièrement le jour, afin d'être présent aux différents comités mis sur pied par le Syndicat. Il doit aussi être un producteur de bois et avoir un minimum de connaissances dans ce domaine, c'est-à-dire qu'il doit être capable de prendre position, de représenter et de défendre les intérêts de tous les producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec. Il devra prendre entre autres des décisions sur l'émission des contingents ainsi que sur les négociations des contrats avec les compagnies industrielles.

Il ne faut pas oublier que votre Syndicat est une association à but non lucratif de producteurs forestiers ayant pour but la protection des forêts, la promotion, le maintien et la sauvegarde des intérêts des producteurs tout en effectuant une seine gestion de ses finances. Les producteurs que vous désirez présenter comme administrateurs doivent être capables de représenter et de défendre adéquatement vos intérêts. Alors choisissez bien! Ce sont eux qui vous représenteront pour les prochaines années.

RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les producteurs désirant apporter des résolutions pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle doivent les faire parvenir au bureau du Syndicat avant le 15 mars prochain. Après cette date, certaines résolutions pourraient ne pas être acceptées par le conseil d'administration du Syndicat pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle étant donné les implications qu'elles pourraient avoir sur l'ensemble des producteurs ainsi que sur votre organisation.

FORMULAIRE DE MEMBRE

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5

Fax : 819 697-0574
E-Mail : mgignac@spbois.qc.ca

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je, _____ désire devenir membre du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.
Nom de la personne ou compagnie

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code Postal : _____
Nom inscrit sur votre compte de taxes

Numéro de téléphone : Résidence : _____ Bureau : _____

Superficie de votre boisé : _____ âcres ou _____ arpents ou _____ hectares

Signature : _____ Date : _____

DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :

- Photocopies des comptes de taxes municipales des terres boisées
- Dans le cas où le propriétaire est une compagnie, société ou un groupe de personnes, vous devez fournir une procuration vous autorisant à signer le formulaire de membre.

RÉSERVÉ À L'USAGE DU SYNDICAT

Accepté le : _____

Numéro de membre : _____

DÉPOT DIRECT

Suite à l'augmentation des coûts reliés aux transactions bancaires, notre institution financière nous a mentionné que l'utilisation accrue du dépôt direct pour le paiement du bois pourrait nous aider à améliorer notre dossier. C'est pourquoi nous demandons aux producteurs, qui ne l'ont pas déjà fait et qui effectuent la livraison de bois à tous les ans, de compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner accompagné d'un spécimen de chèque portant la mention «ANNULÉ».

Il est important de noter que vous continuerez de recevoir les mêmes documents que vous recevez présentement lors du paiement de votre bois, c'est-à-dire tous les billets de mesurage ainsi qu'une copie de votre chèque portant la mention "Paiement direct – chèque annulé". Vous aurez également votre argent plus rapidement dans votre compte bancaire car celui-ci vous est déposé la journée même ou le lendemain que nous effectuons les paiements.

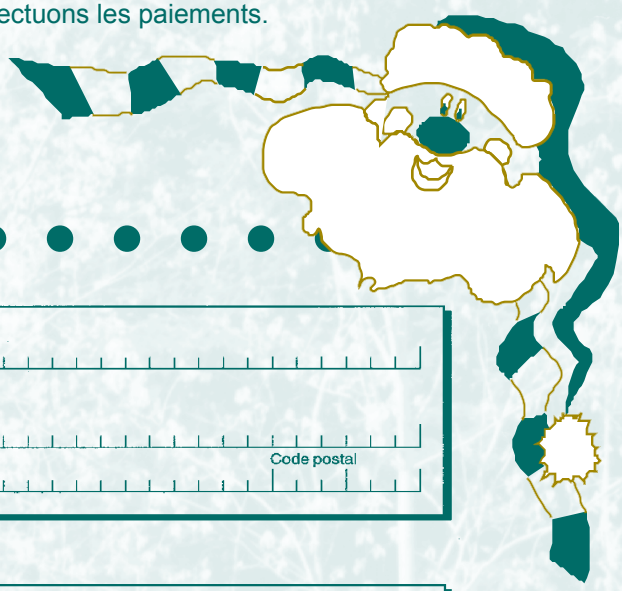

Identification de l'organisme payeur

Nom

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

Autorisation du(de la) bénéficiaire

Nom et prénom

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

N° de téléphone
Ind. rég.

N° d'assurance sociale

N° de référence, s'il y a lieu
(ex.: n° d'employé[e])

Par la présente, j'autorise l'organisme identifié plus haut à effectuer des dépôts au compte décrit ci-dessous et consens à ce qu'il communique les renseignements nécessaires pour réaliser ces dépôts à toute personne ayant besoin de ces renseignements pour donner suite à la présente autorisation.

Signature du(de la) bénéficiaire

Date

Identification de l'institution financière du(de la) bénéficiaire

Nom de l'institution (caisse ou succursale bancaire)

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

N° d'institution

N° de transit ou
de succursale

Folio ou n° de compte

IMPORTANT

Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser l'organisme payeur.

JOYEUSES FÊTES !

Les administrateurs et le personnel du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec profitent de cette dernière parution avant Noël pour vous souhaiter un Joyeux temps des fêtes ainsi qu'une Bonne Année!

Veuillez prendre note que les bureaux du Syndicat seront fermés, pour la période des fêtes, du 23 décembre 2011 au 3 janvier 2012 inclusivement.

Vous pouvez toutefois laisser un message sur les boites vocales du Syndicat durant la période des fêtes.

Pour rejoindre le personnel du Syndicat, vous devez composer le 819-697-2922 et le numéro de poste de la personne désirée.

Poste 221 : Dessureault Karine, réception
Poste 240 : Gignac Martine, secrétariat, mise en marché, enregistrement des producteurs forestiers et cours de formation
Poste 241 : Leblond Ghislain, directeur général, enregistrement des producteurs forestiers et mise en marché
Poste 242 : Provencher Danielle, chèque de bois aux producteurs et comptabilité
Poste 243 : Roberge Mathieu, technicien au service aménagement

Pour nous rejoindre

Veuillez prendre note que les heures d'ouverture des bureaux du Syndicat sont : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

COURS DE FORMATION

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Description
Du sirop d'érable de qualité	7 h.	St-Norbert d'Arthabaska	11 janvier 2012	Bonnes pratiques et équipements pour s'assurer de la qualité du sirop d'érable.
Cueillette de champignons forestiers à des fins commerciales	6 h.	Bécancour	Mai 2012	Biologie, espèces et habitats, aménagement de la ressource. Théorie et pratique.
Entaillage	7 h.	Victoriaville	14 janvier 2012	Techniques d'entaillage des érables.
Évaporation pour une transformation de l'eau réussie	. 7 h	Victoriaville ou localité centrale	18 février 2012	Bouillage, gestion de la qualité et mise en contenant du sirop d'érable.
L'osmose	7 h.	Victoriaville ou localité centrale	4 février 2012	Appareils, fonctionnement et entretien.
Produits d'érable sophistiqués	6 h.	Nicolet	10 mars 2012	Fabriquer des produits d'érable nouveaux.
Transformation des produits d'érable (aussi disponible Niveau 2)	15 h.	Princeville ou localité centrale	28 et 29 janvier 2012	Tire, sucre mou, gelée, caramel, sucre granulé, etc.

LISTE DE PRIX ET SPÉCIFICATIONS DES DIFFÉRENTS MARCHÉS DE BOIS DE PÂTES, PANNEAUX ET COPEAUX - Du 1er janvier au 31 décembre 2012

PÂTES, PANNEAUX	DIAMÈTRE SOUS L'ÉCORCE		(PRIX PROVISOIRES AUX PRODUCTEURS)
Sapin-épinette 47"	3,2" à 24"	=	En négociation
Pruche 47" (Kruger)	3.2" à 14"	=	En négociation
Bois-franc 8'	3½" à 24"	=	78,00 $/tma
Tremble et peuplier 93"	3½" à 22"	=	32,00 $/tmv
Pins et mélèze 93" (Arbec)* **(arrêt de coupe)**	3½" à 22"	=	35,00 $/tmv
Pins 8' (Belle-Ripe Princeville)	3" à 40"	=	35,56$/tmv livré à l'usine

* Pins et mélèze 93 pouces comprend : pin rouge, pin gris, pin sylvestre et mélèze.

Les noeuds doivent être bien rasés le long du tronc de la bille. Aucune bosse (renflement le long du tronc) n'est acceptée.

Note :
Vous devez posséder **du contingent** et un **visa de mise en marché** pour produire les essences ci-dessous mentionnées. Les producteurs qui n'en ont pas doivent obligatoirement communiquer avec le Syndicat avant d'effectuer leur coupe.